



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2026**

Nombre de membres composant le Conseil 35  
Nombre de membres présents à la séance 35  
Nombre de membres représentés 0  
Nombre de membres non représentés 0

Le samedi 28 mars 2026 à 11h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François Serge BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Kourrea TRAORE, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI**

**PRÉSIDENT DE SÉANCE : Madame Chantal ALLAIN**

**DELIBERATION N° 3**

**COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**PREAMBULE - Madame Chantal ALLAIN,**

Mes chers collègues,

Conformément à la délibération du conseil municipal n°6 du 4 juillet 2020 portant délégation au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, il convient de rendre compte des décisions prises lors du dernier mandat par l'ancien Maire, Monsieur Olivier DOSNE.

Ainsi, depuis la dernière réunion du conseil municipal, Monsieur Olivier DOSNE a été amené à :

- Conclure plusieurs marchés publics et avenants ;
- Résilier un marché ;
- Demander des subventions ;
- Engager des frais et honoraires d'avocats et d'experts ;
- Autoriser des louages de choses ;

- Procéder à la délivrance et à la reprise de concessions de cimetière ;
- Engager des actions en défense.

Ces décisions sont présentées dans les tableaux ci-joints.

Il est à noter que des ajouts ont été effectués depuis l'envoi de la convocation du conseil, à savoir :

- La conclusion de deux marchés ;
- La résiliation d'un marché ;
- Deux autorisations de louages de choses.

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Principaux textes réglementaires  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;</li> <li>• Délibération du conseil municipal n°6 du 4 juillet 2020.</li> </ul> |
| Principaux documents de référence | Tableau des décisions prises par le maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.  |

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

|            |    |  |
|------------|----|--|
| Pour       | 30 | Monsieur Francis SELLAM (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour joinville), Monsieur François Serge BLOIS (ensemble pour joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour joinville), Madame Carmen PEREZ (l'union pour joinville-le-pont), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Tony RENUCCI (l'union pour joinville-le-pont) |
| Contre     | 3  | Monsieur Bernard DUVERT (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Areski OUDJEBOUR (l'union pour joinville-le-pont), Madame Christelle FORTIN (l'union pour joinville-le-pont)  |
| Abstention | 2  | Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()   |

**Article unique :** Prend acte des décisions prises par le Maire ou, le cas échéant, par l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT), ou par l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, dans le cadre de l'article L.2122- 22 du même code et en vertu de la délégation d'attribution accordée par délibération n°6 du 4 juillet 2020.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM



Le secrétaire de séance – Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI



Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 30 MARS 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le :

30 MARS 2026

A Joinville-le-Pont le

